



INTENSE
CYCLES USA



SHIVER

HÜNTER

MASS

START

5 - 6 - 7

Aout 2016

DOWNHILL

ENDURO



All Mountains



REVOLVER
boots & bike shop

Bourg
Saint
Maurice



SHIVER HUNTER

Règlement

Art 1 : Description :

Le 5, 6 et 7 Août 2016, All Moutains Events et les Arcs organisent la Shiver Hunter.
Cette épreuve sera disputée conformément au code sportif de la Fédération Française de Cyclisme ainsi que le présent règlement.

*La mass-start est une course de masse en départ groupé, départ au point A vers une arrivée en point B.
Des spéciales chronométrées pour la qualification le samedi, détermineront la mise en place des pilotes dans les différentes vagues de niveau pour la finale du dimanche.

*Épreuves chronométrées : Allure libre afin d'effectuer le meilleur temps.

*Liaisons: Vitesse moyenne imposée sous peine de pénalités.

Art 2 : Comité Organisation :

All Mountains Events
Chalet Akita – Les Plans
73700 Bourg Saint Maurice

Heuzard Geoffrey : 0671141078

Ughetto Emily : 0676670257

Art 3 : Officiels :

Directeur de Course : Heuzard Geoffrey

Traceurs : Heuzard Geoffrey, Maillot Baptiste, Blanc Bertrand, ADS

Arbitres : Ughetto Emily, Grasso Anne Marie



Art 4 : Inscriptions - Engagements :

Toute personne désirant participer à la Shiver Hunter devra s'inscrire en ligne sur :

Engagement en Ligne

www.engage-sports.com

Le droit d'engagement est fixé à **70€** (pass VTT inclus)

L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement

Le nombre d'engagés sera limité à 650 coureurs.

Chaque inscription est nominative et non cessible.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteur d'une licence délivrée par les fédérations nationales.

Votre Licence vous sera demandé lors de votre inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, leur droit d'engagement peut être alors majoré, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste en compétition de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve) sont à fournir à l'inscription.

Les détenteurs d'une Carte Multisports Assur délivrée par UCC pourront également participé sur présentation du document à l'inscription.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus.

Clôture des inscriptions :

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.

La clôture d'enregistrement est de 6 jours avant l'épreuve.

Assurance annulation / Remboursement :

Les droits sont remboursés (hors forfait transaction et frais de virement bancaire) si le candidat a souscrit à l'assurance annulation de 5€ en même temps que son inscription à l'épreuve et sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés.

Toute demande d'annulation pour tout motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 10 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche.) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sauf cas exceptionnel cités plus haut, sans souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.



Art 5 : Programme :

Vendredi :

- 9h – 18h Accueil des concurrents, Funiculaire Bourg Saint Maurice
Retrait des plaques – Informations

- 12h – 17h Reconnaissances libre des parcours

- 17h30 Briefing Coureurs
- 18h15 Réunion commissaires, bénévoles

- 21h00 Soirée

Samedi :

- 7h45 – 10h Accueil des Pilotes, Funiculaires Bourg Saint Maurice
- 9h00 - 15h30 Départ SP1
- 9h45 - 16h00 Ouverture SP2
- 10h30 – 16h45 Ouverture SP3

- 10h00 Ouverture village Exposants

- 18h00 Remise des prix Qualifications + Retrait des lignes de la Finale

- 21h00 Soirée

Dimanche :

- 8h00 Ouverture Funiculaire
- 10h00 Départ de la Course
- 14h00 Remise des prix + Tombola
- 16h00 See you Next Year



Art 6 : Déroulement de l'épreuve :

Vendredi :

Toute l'équipe de la SHIVER HUNTER vous accueille le Vendredi de 9h à 18h sur le Parking du Funiculaire de Bourg Saint Maurice.

Votre plaque de course ainsi que votre transpondeur vous sera remis en échange de votre licence ou papier d'identité afin d'éviter toute perte du matériel (très coûteux).

Tout transpondeur perdu sera facturé 40€.

Cette même plaque vous donnera ensuite accès aux remontées mécaniques afin de procéder aux reconnaissances des parcours.

Les reconnaissances sont libres, vous pouvez dévaler autant de fois que vous le souhaitez les différents parcours dans le temps impartis.

Tous le monde retourne ensuite à Bourg Saint Maurice pour le Briefing du lendemain.

Soirée Organisée.

Samedi :

Accueil des derniers retardataires pour la distribution des plaques de 7h45 à 10h.

Les courses de placement se déroulent la veille de la compétition.

Leurs fonctions est d'établir la hiérarchie équitable des positions sur les lignes de départ de la finale.

Le départ des Spéciales sera données toutes les 20-30sec.

Chaque pilotes est libre de partir à l'heure souhaitez dans la tranche horaire donnée.

Il est impératifs pour les pilotes d'effectuer les 3 spéciales pour obtenir un classement final.

Tous pilotes ne répondant pas à ces critères seront automatiquement classés en dernière ligne pour la finale.

Le classement général des spéciales définira les vagues de la Finale du Dimanche.

Après l'arrivée du dernier concurrent une première remise des prix aura lieu à Bourg saint Maurice.

A l'issue des courses de placement, tous les participants sont tenus de récupérer l'autocollant indiquant leur ligne pour le lendemain, **Munis d'une pièce d'Identité.**

Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (ligne) de la plaque numéro pour accéder au départ de la course du lendemain .

Soirée organisée au Bazoom

Dimanche :

8h00 - Ouverture du funiculaire.

8h45- Formation des lignes selon l'ordre du résultat de la veille affiché sur l'autocollant:

30 Pilotes par lignes : Ligne A – Numéro 1-30

Ligne B – Numéro 31- 60

Il est impératif d'être à l'heure sous peine de pénalité. **Art 13.**

10h00 : Départ Amateur Dossard 501 - 700

10h40 : Départ Dame Dossard 401 - 500

11h20 : Départ Challenger Dossard 201 - 400

12h00 : Départ Elite Dossard 1 - 200

Le classement est établi selon l'ordre d'arrivée à Bourg Saint Maurice.

Une remise des prix récompensera toutes les catégories présentes.

Art 7 : Catégories et Résultats :

- Scratch Élite Homme
 - Seniors
 - Juniors
- Scratch Challenger Homme
- Scratch Amateur Homme
 - Scratch Dames

Art 8 : Primes / Price Money:

Scratch Homme :

1er : 500€
2eme : 300€
3eme : 150€
4eme : 100€
5eme : 50€

Scratch Dames :

1ère : 100€
2eme : 75€
3eme : 50€

Art 9 : Assurance et Obligations des concurrents:

L'assurance de l'épreuve à été souscrite auprès de la société :
FFC
AXA ASSURANCE

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.
Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 1 ans lors de leur inscription sur internet.

Art 10 : Modification du Règlement / Additif / Interprétations :

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du jury

De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le jury qui a seul le pouvoir de décision.

Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés, numérotés qui feront partie intégrante du règlement.

Ces additifs seront affichés aux endroits prévus à cet effet dans les plus brefs délais et communiqués aux participants.

Art 11 : Parcours et Balisage :

Le parcours est balisé par de la Ru-balise, flèches, flèches au sol et divers panneaux.

Les départs de spéciales seront matérialisés par de grandes Ori-flammes.

Les Arrivées seront indiquées par des panneaux « Stop Chrono ».

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.

Il sera impératif de respecter une vitesse moyenne sur les chemins de liaison ouverts au public afin d'éviter les accidents.

Il est obligatoire de passer entre les Ru-balises.

Toutes les coupes ou vitesses excessives en liaisons seront sanctionnées par des pénalités allant de 30 secondes à la disqualification.

Art 12 : Vérifications Techniques / Equipement :

Les VTT doivent avoir un bon état général, un cadre non fendu et des freins en bon état.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque intégrale, dorsales, genouillères, coudières, gants longs obligatoires.

Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

La plaque avant doit être fixée de façon à assurer la bonne visibilité.

Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires de l'épreuve, et doivent être conservés dans leur configuration originale, notamment l'emplacement réservé à « **l'autocollant de ligne** ».

La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités. Art 10

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leur VTT.

De nombreux commissaires seront placés tout au long du parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

Art 13 : Pénalités / Sanctions :

- Publicité de l'organisation non apposée : Départ Refusé
- Non-paiement des droits d'inscriptions : Départ Refusé
- Absence de Licence : Départ Refusé

- Non respect des tracés lors des épreuves chronométrées :
Pénalité de temps en tenant compte du temps gagné et de la dangerosité de l'acte

- Tenues de course et accessoires manquants :
 - Pas de casque intégral : Départ Refusé
 - Pas de coudières, dorsale : 2 min de pénalité
 - Pas de gants long : 2 min de pénalité

- Entrée en Zone de départ après l'appel :
 - Pour la final : Rétrogradation sur la ligne en court de formation

- Ligne de départ non apposée sur la plaque de course : Rétrogradation de 2 lignes
- Non respect de la ligne de départ : Rétrogradation de 2 lignes
- Pollution et dégradation : 2 min de pénalité
- Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO : Disqualification

Art 14 : Droit d'Images :

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'événement ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de l'événement , sur tous les supports y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

